



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 011-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.28

Déposée le : 01.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Démolition en zone à protéger

Le Conseil-exécutif est prié d'étudier les questions ci-dessous et d'établir un rapport à l'attention du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif est également prié d'examiner si la décision du Service cantonal des monuments historiques doit être revue.

1. Dans quelle mesure le Service cantonal des monuments historiques a-t-il été impliqué dans l'étude de projet ?
2. Le Service cantonal des monuments historiques a-t-il effectivement donné son feu vert à la démolition du bâtiment sis chemin Paul-Robert 12 ? Si oui, quels motifs a-t-il invoqués ?
3. Dans le canton de Berne, que signifie un classement au sens de l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) ? Concrètement, le statut de protection assorti de l'« objectif de sauvegarde A » selon l'ISOS n'implique-t-il pas que le site du Ried à Bienne et son paysage, et donc à plus forte raison les bâtiments historiques de la zone centrale, soient protégés dans leur globalité ?
4. Le canton de Berne a-t-il éventuellement donné son accord à la démolition, en considérant des motifs économiques comme prépondérants par rapport au statut de protection du bâtiment concerné ? Si oui, s'agit-il d'une pratique courante ?
5. Ce cas créerait-il un précédent signifiant qu'à l'avenir il faudrait s'attendre à davantage de destructions dans les zones ISOS ?

Développement :

L'établissement médico-social Ried de Bienne se trouve dans une zone ISOS protégée pour ses sites et ses paysages, où les maisons sont toutes inscrites au patrimoine cantonal comme « dignes de protection » ou « dignes de conservation ».

Aujourd'hui, il est prévu de démolir le bâtiment central datant de 1750 et de le remplacer par une nouvelle construction, tout en conservant les bâtiments de la résidence pour personnes âgées construits dans les années 1950, qui ont un statut de protection supérieur.

Comme le montre l'extrait ci-après du rapport du jury de la Ville de Bienne, la zone du Ried à Bienne constitue un paysage unique en son genre. La démolition programmée du bâtiment central du chemin Paul-Robert 12 va priver la zone de son noyau. Non seulement ce projet est incompréhensible pour la population et pour les spécialistes, ce qui compromet fortement les chances de succès dans les urnes, mais en plus il jette un jour singulier sur le rôle du Service cantonal des monuments historiques. C'est pourquoi la réponse au postulat devra avant tout établir comment il est possible d'obtenir une autorisation validant une atteinte aussi intolérable, avec consentement des instances spécialisées dans le patrimoine.

« Le paysage unique en son genre du secteur de Falbringen-Ried offre des perspectives, des espaces et une atmosphère exceptionnels : cela est dû en bonne partie à l'utilisation parcimonieuse de l'espace, principalement dédié à des usages publics et sociaux mais aussi au passé historique des lieux. Ces qualités en font l'une des zones de détente de proximité les plus appréciées de la Ville de Bienne.

Le Ried [...], situé à l'est du centre hospitalier de Bienne, est occupé depuis le XVII^e siècle par des domaines, dont l'un des anciens bâtiments sert aujourd'hui d'établissement médico-social. Ce bâtiment, l'atelier d'artiste de Robert et la ferme de Falbringen constituent un ensemble unique en son genre. Les bâtiments plus récents du home d'enfants Etoile du Ried, construit dans les années 1950, et de l'école de pédagogie curative, construite dans les années 1970, répondent eux aussi à des intérêts publics et sociaux intergénérationnels.

Outre son paysage de toute beauté et son passé historique encore vivant aujourd'hui, Falbringen-Ried abrite avant tout un microcosme unique, idyllique et bucolique dont l'identité est fortement marquée par sa population et qui est étonnamment dynamique pour sa taille. Le Ried est un lieu exceptionnel auquel sont attachés non seulement ses habitantes et habitants, mais aussi toute la population biennoise¹. »

Destinataires

– Grand Conseil

¹ Source : Ausschreibung zum Projektwettbewerb der Direktion Bau, Energie und Umwelt der Stadt Biel, Jurybericht, 11.12.2020 (https://www.biel-bienne.ch/public/upload/assets/12421/beu_hba_JB%20WB%20APH%20Ried%20mit%20Preisträ-ger%2012.2020_d.pdf, en allemand)